



# Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2021-04-13

OBJET : Contrat de travail de madame Melina Macneil

---

**ATTENDU QU'** en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE**, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'** en vertu de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance.;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu d'engager une adjointe administratif à hauteur de 20 heures/par semaine pour assurer le bon fonctionnement administratif de la Ville de Schefferville,

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Nabil Boughanmi, recommande l'engagement de madame Melina Macneil au poste, à temps partiel, d'adjointe administrative,

**ATTENDU QUE** le projet de contrat de travail de madame Melina Macneil a été présenté à l'administrateur et que ce projet est joint à la présente ordonnance dont il fait partie intégrante,

**ATTENDU QUE** les crédits nécessaires à l'engagement de madame Melina Macneil sont prévus au budget 2021 de la Ville de Schefferville,

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43),

Autorise l'engagement de madame Melina Macneil pour une période déterminée débutant le 26 avril 2021 et se terminant le 31 décembre 2022;

Mandate la secrétaire trésorière madame Diane Cyr à signer une copie substantiellement conforme du contrat de travail à durée déterminée joint à la présente ordonnance.

Adoptée à Schefferville, le 15 avril 2021

Jean Dionne, administrateur